

BOITE ET SAC A MOUCHES

1. IDENTIFICATION :

Désignation : système de piégeage des mouches extérieures – (réf : S211 – S114 – S125)

Concernant l'attractif inclus dans le kit

Produit non soumis à enregistrement « biocide » car répond aux conditions de l'article 6 du règlement CE 1451/2007

Responsable de la mise sur le marché :

PROTECTA S.A.S
10 Allée de la Sarriette
ZAC Saint Louis
84250 LE THOR

Tél : 04.90.02.16.20 Fax : 04.90.33.73.90
Tél international : 00.33.490.02.16.20

2. IDENTIFICATION DES DANGERS :

SANS CLASSEMENT TOXICOLOGIQUE

RISQUES SPECIFIQUES : Non applicable.

EFFETS NEFASTES SUR LA SANTE : aucun

EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT : Aucun effet négatif connu sur l'environnement.

DANGERS PHYSIQUES ET CHIMIQUES : Non applicable.

3. INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS :

- Support plastifié rigide en matériau complexe ABS
- Contenant de l'attractif en polyéthylène souple :
- attractif : Poudre constituée de farine de poisson, d'extrait de levure non OGM, et de micro-organisme non pathogène de classe 1 non OGM, de colorant alimentaire, d'arôme naturel alimentaire.

4. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS A PORTER EN CAS D'URGENCE :

EN CAS D'INGESTION MASSIVE : rinçage de la bouche, consultation médicale.

EN CAS D'INHALATION : mettre la personne à l'air frais.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rinçage, puis nettoyage à l'eau et au savon.

EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : rinçage abondant et prolongé à l'eau, consultation ophtalmique.

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

INFLAMMATION ET EXPLOSION : sans objet

POINT ECLAIR EN COUPE FERMEE : sans objet

TEMPERATURE D'AUTO-INFLAMMATION : sans objet

LIMITE D'EXPLOSIVITE : sans objet
PRODUIT DE DECOMPOSITION THERMIQUE : sans objet
MOYENS D'EXTINCTION : sans objet
MESURES PARTICULIERES DE PROTECTION
DANS LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE : sans objet

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

RISQUES DE POLLUTION EN CAS DE :

- REJET DANS L'AIR : Vaporiser de l'eau afin d'éliminer les poussières.
- REJET DANS L'EAU : Sans objet.

PROCEDE DE NEUTRALISATION OU DE DESTRUCTION DU PRODUIT : Jeter de l'eau sur le produit afin d'éliminer les poussières, le transférer ensuite dans un bidon.

PROCEDE D'ELIMINATION DES EMBALLAGES SOUILLES : Sans objet.

7. PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET DE MANIPULATION :

S 2 : Conserver hors de la portée des enfants.

PRECAUTIONS SPECIALES EN COURS DE STOCKAGE

- Température limite : 0°C < et > 40°C
- Stockage :

Sous abri :	oui	à l'abri de l'humidité	:	oui
En local ventilé :	non	avec cuve de rétention	:	non
Sous gaz inerte :	non	avec mise à la terre	:	non

MATERIAUX D'EMBALLAGES A EVITER : Aucun.

AUTRES RECOMMANDATIONS : Craint le gel et la chaleur.

8. LIMITES D'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET PROTECTION INDIVIDUELLE :

LIMITE D'EXPOSITION : Valeur MAC (mg/m³) = 10

Dose moyenne pour 8H de travail (base 40 h / semaine) d'après la table des poussières minérales ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienist).

MESURE DE PREVENTION ET DE PROTECTION INDIVIDUELLE : aucun.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

Etat physique : Poudre

Odeur : de poisson

Masse volumique : 0,6

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ DU PRODUIT :

Produit : BOITE ET SAC A MOUCHES

Page 2

DUREE DE CONSERVATION MAXIMALE : 2 ans
REACTIONS DANGEREUSES AVEC : Néant
PRODUITS DE DECOMPOSITION : Néant

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

EFFET SUR LA PEAU : Irritation possible
EFFET SUR LES YEUX : Irritation oculaire
EFFET PAR INHALATION : Irritation respiratoire
EFFET PAR INGESTION : Irritation gastro-intestinale
DL 50 : Sans objet
AUTRES EFFETS CONNUS : Néant

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

Produit d'origine naturelle

13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION DES DECHETS :

METHODE DE NEUTRALISATION ET DE DESTRUCTION : Sans objet

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

Sans objet

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :

Produit non soumis à homologation ou A.M.M.

MALADIES PROFESSIONNELLES : Non
MALADIES A CARACTERES PROFESSIONNEL : Non
SURVEILLANCE MEDICALE SPECIALE : Non
TRAVAUX INTERDITS AUX : Néant
HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL : Art R231-60 à 65 du code du travail
VALEUR LIMITE D'EXPLOSION : Néant
PREVENTION INCENDIE : Néant
REGLEMENTATION PARTICULIERE : Néant
ETIQUETAGE SUIVANT CODE DU TRAVAIL : Néant
ETIQUETAGE SUIVANT CODE DE LA SANTE PUBLIQUE : Néant
ETIQUETAGE SUIVANT CODE DE TRANSPORT O.N.U : Néant

16. AUTRES INFORMATIONS :

Produit : BOITE ET SAC A MOUCHES

Page 3

Nous pensons que les renseignements ci-dessus sont corrects, ils sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de création de cette et ont été établies en conformité avec l'article 10 de la Directive Européenne du 05/03/91.

Attention, cette fiche de données de sécurité n'est pas exhaustive et ne remplace en aucun cas les notices techniques d'utilisation. Par ailleurs, tout matériel peut présenter des risques sanitaires inconnus et doit être employé avec prudence. L'attention de l'utilisateur est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il a été conçu. PROTECTA S.A.S. ne sera pas jugé responsable de quelques dommages que ce soit résultant de la manipulation, ou du contact avec, le produit ci-dessus.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Numéro d'appel d'urgence :

Angers 02 41 48 21 21
Bordeaux 05 56 96 40 80
Lille 0 825 812 822
Lyon 04 72 11 69 11
Marseille 04 91 75 25 25

Nancy 03 83 32 36 36
Paris 01 40 05 48 48
Rennes 02 99 59 22 22
Strasbourg 03 88 37 37 37
Toulouse 05 61 77 74 74